



Le CREIF a la volonté de valoriser les Circuits (Grands Régionaux) auprès des participants, par la qualité de leur organisation et leur médiatisation, afin de développer l'image et la pratique de l'équitation régionale. Les Circuits Grands Régionaux font l'objet d'un appel à candidature en vue de leur attribution.

L'organisateur s'oblige à respecter les règlements en cours (REGLEMENT DES COMPETITIONS - Dispositions générales et Dispositions spécifiques TREC) de la FFE.

PRINCIPE :

Les épreuves se déroulent exclusivement sur le territoire régional et sont organisées par un club adhérent au CREIF, ou par le CREIF.

Epreuves du Grand Régional : Pour être reconnu comme Grand Régional de TREC, l'organisateur doit programmer, au minimum, les épreuves suivantes :

- CLUB 1
- CLUB ELITE
- AMATEUR 2

La qualification est réservée aux seul(e)s cavalier(e)s titulaires d'une licence de compétition dont la domiciliation sportive ou l'adresse de son domicile se situe en Ile de France.

Classement : Les cavaliers récupéreront des points selon leurs résultats à chacune des étapes. C'est le cavalier ayant totalisé le plus de points dans son indice qui sera déclaré vainqueur du Grand Régional 2026 dans celui-ci.

CRITERES pour être labellisé Circuit Grand Régional

Selon le règlement FFE, il ne pourra y avoir plus de 10 concours support du circuit régional. Le choix relève de la décision du CREIF qui lance un appel à candidature.

L'organisateur accepte de ce fait le cahier des charges suivant :

- Respecter à la lettre les règlements en cours (REGLEMENT DES COMPETITIONS -Dispositions générales et Dispositions spécifiques TREC) de la FFE.
- Faire appel à un Chef de piste TREC à jour de ses formations et agissant uniquement sous ce rôle durant le concours (*le Chef de Piste ne peut pas être en même temps président de jury ou du concours*).
- Le jury doit être composé au minimum d'un chronométreur et un président de Jury

- Les résultats doivent être conformes au règlement fédéral et validés par le président de jury.
- Proposer un parking pouvant accueillir dans des conditions convenables les camions, vans et véhicules des participants.
- Les ordres de passages doivent être diffusés à tous au plus tard le mercredi soir précédant le concours.

REMISES DES PRIX

Pour chacune des étapes, le CREIF prend en charge les plaques, coupes et flots pour les épreuves comptant pour le Grand Régional et pour au minimum le podium. L'organisateur s'engage à venir récupérer ces éléments au CREIF dans la semaine précédant son concours.

Les lots sont à la charge de l'organisateur.

COMMUNICATION

Le CREIF et la commission, s'engagent à communiquer et promouvoir ce circuit via leurs sites internet et réseaux sociaux

L'organisateur devra envoyer les visuels et affiches pour annoncer l'ouverture aux engagements au plus tard une semaine avant l'ouverture, puis les photos des épreuves et des podiums dans la semaine suivant l'étape.

PARTENARIAT

L'organisateur d'une étape Grand Régional de TREC s'engage à mettre à disposition un espace nu sur son concours support du Grand Régional pour que le CREIF ou ses partenaires puissent mettre en place leurs propres stands.

Je soussigné/e (NOM et PRENOM) :

Dirigeant du club affilié à la FFE sous le numéro :

Adresse du concours :

Date(s) demandée (s) :

Pose candidature et déclare accepter sans réserve les clauses du cahier des charges ci-dessus

A.....

LE

Signature et cachet du club